

Conditions générales d'hébergement pour une session

Remarque liminaire : Les présents statuts s'appliquent de manière identique aux hommes et aux femmes. L'utilisation systématique du masculin ne préjuge pas du sexe des personnes visées.

Article 1 : **Objet**

Les présentes conditions s'appliquent dans le cadre des relations entre le client, ci-après dénommé « le Stagiaire » d'une part, et la SCIC Izariat, ci-après dénommé « Izariat » d'autre part.

Article 2 : **Réservation**

Le Stagiaire réserve son hébergement en remplissant le formulaire disponible sur le site d'Izariat. Dans un délai de vingt-quatre (24) à soixante-douze (72) heures ouvrables, il reçoit une réponse ainsi qu'une proposition chiffrée de sa demande en cas d'acceptation. Il est alors invité à procéder au règlement de sa réservation selon le mode de paiement sélectionné.

La confirmation électronique du formulaire est équivalente à une signature manuscrite et constitue un engagement entre les parties, sauf cas de force majeure dûment attesté.

Article 3 : **Prestations**

Le montant de la réservation inclut la(les) nuitée(s), le(s) petit-déjeuner(s) et les repas pour la durée de la session. En aucun cas, le stagiaire ne peut se prévaloir d'un quelconque maintien dans les lieux à l'issue de la session.

Les consommations (éventuelles) au bar restent à la charge du Stagiaire, et devront être réglées au plus tard le dernier jour de la session.

Article 4 : **Tarifs**

Le Stagiaire bénéficie des tarifs indiqués sur le site d'Izariat et les formulaires de réservation. Ils sont forfaitaires et ne souffrent d'aucune réduction, en dehors de celles indiquées par Izariat, même en cas d'absence ou de départ anticipé du Stagiaire.

Les prix sont calculés en euros et incluent les différentes taxes. Ils peuvent être modifiés à tout moment, ou si le Stagiaire apporte des changements avant le début de la session ou durant la session.

Article 5 : **Règlement**

Le Stagiaire peut régler le montant de la réservation en totalité à la réservation, ou en un (1) acompte et un (1) versement. Le solde doit être réglé au plus tard trente (30) jours avant le début de la session.

S'il choisit d'effectuer le règlement en deux (2) versements, le Stagiaire reçoit par email la situation de son compte et les indications concernant le paiement du solde.

Article 6 : **Frais de rappel**

Tout retard de paiement, concernant l'acompte et/ou le solde de la réservation, sera assujéti d'une taxe après trente (30) et soixante (60) jours de retard.

Tout retard de paiement de plus de trente (30) jours entraînera en outre la suspension temporaire de la réservation, le solde de la facture restant dû. Tout retard de paiement de plus de soixante (60) jours entraînera la suspension définitive de la réservation, le solde de la facture restant dû.

Article 7 : **Mode de paiement**

Le Stagiaire peut procéder au règlement de son inscription par carte bancaire, virement bancaire, chèque ou PayPal. Le paiement est effectué en Euros.

Article 8 : **Annulation**

En cas d'annulation à l'initiative du Stagiaire :

- 1) dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réservation, le montant versé par le Stagiaire lui est remboursé - hors frais bancaires et taxe d'inscription ;
- 2) jusqu'à trente (30) jours calendaires avant le début de la session, cinquante pour cent (50%) du montant reste acquis à Izariat et le solde - hors frais bancaires et taxe d'inscription - est remboursé au Stagiaire ;
- 3) dans un délai de vingt-neuf (29) jours calendaires à quinze (15) jours calendaires avant le début de la session, soixante-dix pour cent (70%) du montant reste acquis à Izariat et le solde - hors frais bancaires et taxe d'inscription - est remboursé au Stagiaire ;
- 4) dès le quatorzième (14) jour calendaire avant le début de la session, aucun remboursement ne lui sera octroyé, même exceptionnel.

Toute annulation de la réservation doit être effectuée par écrit (email ou courrier postal).

Izariat ne peut être tenu responsable à l'égard du Stagiaire en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par la loi.

Article 9 : **Force majeure**

En cas d'annulation à l'initiative du Stagiaire pour un cas de force majeure dûment attesté :

- 1) dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réservation, le montant versé par le Stagiaire lui est remboursé - hors frais bancaires et taxe d'inscription ;
- 2) jusqu'à quinze (15) jours calendaires avant le début de la session, dix pour cent (10%) du montant reste acquis à Izariat et le solde - hors frais bancaires et taxe d'inscription - est remboursé au Stagiaire ;
- 3) dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à trois (3) jours calendaires avant le début de la session, vingt pour cent (20%) du montant reste acquis à Izariat et le solde - hors frais bancaires et taxe d'inscription - est remboursé au Stagiaire.
- 4) vingt-quatre (24) heures avant le début de la session, aucun remboursement ne lui sera octroyé, même exceptionnel.

L'annulation pour un cas de force majeure doit parvenir à Izariat par lettre recommandée avec AR, la date du courrier servant de référence et de justificatif pour le calcul du remboursement. Celui-ci est effectué dans les 60 jours suivant la date du courrier d'annulation.

Article 10 : **Attribution des chambres**

Izariat se réserve le choix de l'attribution des chambres en fonction des souhaits et critères indiqués par le Stagiaire sur la demande d'hébergement.

Article 11 : **Modification de la réservation**

Toute demande de modification par rapport à la réservation initiale devra être adressée par écrit (mail ou courrier postal) à Izariat. La modification ne pourra être acceptée et confirmée qu'en fonction des disponibilités au moment de la demande.

Article 12 : **Organisation de la réservation**

La chambre est mise à disposition du Stagiaire à partir des horaires indiqués sur la réservation. Elle doit être libérée le jour du départ à 11h00. Tout dépassement de ce délai peut entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Le Stagiaire ne peut annuler un repas ou un petit-déjeuner. Izariat se réserve le droit de facturer tout petit-déjeuner et/ou repas non consommé. Toute prestation commandée non annulée sera facturée.

Article 13 : **Capacité**

Izariat s'engage à prendre en compte la demande du Stagiaire en fonction des souhaits formulés par celui-ci, des souhaits (éventuels) de l'organisateur de la session, et de la capacité d'hébergement du site.

Le stagiaire accepte que tous les souhaits formulés ne puissent pas être pris en compte, même si sa demande est précoce.

Article 14 : **Utilisation des lieux**

Le Stagiaire s'engage à respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage en outre à rendre les chambres en bon état.

Article 15 : **Sécurité**

Izariat s'engage à fournir le maximum de sécurité sur le lieu de la session mais ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Le Stagiaire s'engage à respecter les mesures de sécurité prescrites par Izariat. Le non-respect de ces mesures peut entraîner l'expulsion du Stagiaire sans indemnité.

Article 16 : **Assurance**

Le Stagiaire doit assurer la garde de ses biens. Izariat décline toute responsabilité en cas d'accident, vol d'objets lui appartenant, etc. survenu avant, pendant ou après la session, y compris durant les trajets.

Le Stagiaire demeure seul responsable pour toutes dégradations ou dommages causés par lui. Les frais occasionnés découlant d'une réparation, d'un remplacement ou d'un entretien spécialisé lui seront facturés.

Article 17 : **Parking**

Izariat dispose d'un grand parking extérieur. Celui-ci n'est pas surveillé et l'établissement ne peut être considéré comme responsable en cas de vol ou dommage occasionné à un véhicule y stationnant.

Article 18 : **Responsabilité**

Le Stagiaire déclare être informé que :

- les voitures ne sont pas autorisées en dehors du grand parking extérieur,
- les chiens ou autres animaux ne sont pas admis à Izariat,
- les bâtiments, chambres et salles d'activités sont non-fumeur,
- les enfants doivent impérativement être sous la surveillance et la responsabilité permanente d'un adulte.

Article 19 : **Confidentialité**

Les données utilisées pour les réservations ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

Article 20 : **Litiges**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, après épuisement des voies amiables, à l'appréciation du Tribunal d'Oyonnax (Ain, France).